



COMMUNE DE ST-QUENTIN-FALLAVIER (ISERE)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 OCTOBRE 2014



Le Conseil Municipal de St-Quentin-Fallavier, dûment convoqué par le Maire le 21 octobre 2014, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Michel BACCONNIER, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 29.

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers en exercice à l'exception de ceux qui, absents, ont délégué leur pouvoir : Florence BECHNA à Jean-Paul MOREL – Christianne SADIN à Odile BEDEAU DE L'ECOCHERE

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Bénédicte KREBS a été désignée.

DELIB 2014.10.27 06

OBJET : Demande de subvention du Centre Educatif Camille Veyron

Madame Andrée LIGONNET, Adjointe en charge du développement social, du centre social, de la politique de la ville et du logement présente la demande annuelle du centre Camille Veyron de l'attribution d'une subvention de fonctionnement.

Le Centre Educatif Camille Veyron est un établissement public communal géré par un conseil d'administration.

Sa mission en qualité d'établissement d'éducation adaptée est de proposer un accompagnement éducatif et thérapeutique global qui tend à favoriser l'épanouissement, la réalisation de toutes les potentialités intellectuelles, affectives et corporelles, l'autonomie maximale quotidienne sociale et professionnelle. Il cherche à assurer l'intégration dans les différents domaines de la vie, la formation générale puis professionnelle.

10 usagers domiciliés à St Quentin Fallavier sont inscrits dans l'une des structures du centre éducatif pour l'année 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **ACCORDE une subvention de 500 €**

A l'unanimité.

St-Quentin-Fallavier, le 28 octobre 2014.

Publication et transmission en sous-préfecture le 28 OCT. 2014

Le Maire

Michel BACCONNIER